

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mars 2016

L'an deux mille seize et le quatorze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

Présents : Mr LYAN Pierre, Mr LE FLOCH Christophe, Mr BOUCHET Vincent, Mr NORE Michel, Mme SCACHE Marina, Mr SEGUIN Alexandre, Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle, Mr BRUN Hervé.

Ayant donné pouvoir : Mme CORSI Adeline a donné pouvoir à Mme Marina SCACHE, Mme ANDANSON Sylvie a donné pouvoir à Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle, Mr Clément CORSI a donné pouvoir à Mr Pierre LYAN.

Mr SEGUIN Alexandre a été élu secrétaire.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 8 FEVRIER 2016 :

Le compte-rendu de la séance du 8 février 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

II – POINT SUR LES DELEGATIONS :

- **SICOM COLLEGE D'AIGUEPERSE – VENTE DU GYMNASSE** : Par courrier du 14 janvier 2016, la présidente du SICOM du collège d'Aigueperse rappelle la proposition de la commune d'Aigueperse, faite lors de la dernière séance du comité syndical, d'acheter à l'euro symbolique le gymnase du collège Diderot. Cette acquisition entraînera la dissolution du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion du Collège d'Aigueperse et des Transports Scolaires dès la fin de l'année scolaire 2015/2016.
Le Conseil Municipal s'interroge sur la prise en compte des coûts d'entretien, de maintien en bon état, de contrôle de sécurité...voire de remplacement de ce gymnase.
Notre commune, comme toutes celles du secteur du collège Diderot, a cofinancé l'investissement et continue, chaque année, de financer le fonctionnement.
Cette vente, à l'euro symbolique, constitue, pour le Conseil Municipal, à la fois un cadeau à la commune d'Aigueperse et une lourde charge.
Le Conseil Municipal s'interroge sur l'exercice de cette charge, son évolution et son devenir.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix POUR, 1 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS :
 - **ACCEPTE** la vente du gymnase du collège Diderot à la mairie d'Aigueperse pour l'euro symbolique.
- **S.I.A.D. RIOM LIMAGNE - DELIBERATION APPROUVANT LA MODIFICATION DES STATUTS** : Par délibération du 23 février 2016, Le Comité syndical du SIAD de RIOM-LIMAGNE a approuvé à l'unanimité la modification des statuts présentée par sa présidente et portant sur le

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 14/03/2016

changement de siège social de ce syndicat transféré, suite à l'acquisition des locaux, au 13 Avenue Georges Gershwin 63200 RIOM (Article 3 des statuts). Comme le prévoit l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités adhérentes ont un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification des statuts.

A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la modification des statuts proposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **APPROUVE** la modification des statuts du SIAD DE RIOM-LIMAGNE.

- S.B.A. : dernier comité syndical, le samedi 5 mars à Entraigues.
Budget en hausse de 3.3 % avec une forte augmentation des frais d'assurance.
Prochaine réunion le 24 mars pour la tarification incitative.
 - > **A faire remonter au syndicat** : conséquences de la tarification incitative, les déchets dans les fossés et le dépôt sauvage dans les bacs collectifs et/ou de collectivités.
- A.S.A. Puy Saint-Jean : dernière réunion le 11 février.
Cotisation à 370 €/ha avec le risque d'une augmentation à cause du déficit en eau du barrage (1 million de m3)
Une cartographie des cours d'eaux est maintenant disponible :
http://carto.prodige-auvergne.fr/1/portail_cartographique_dreal_auvergne.map
- C.C.N.L. : le prochain comité syndical portera essentiellement sur les finances (dépenser ou pas l'excédent d'investissement) et la prochaine fusion (quelles compétences pour la nouvelle communauté de communes)
- Suite à la démission de plusieurs membres du conseil municipal, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des délégations :

Délégués syndicats intercommunaux et associations		
Syndicat	Délégué(s) titulaire(s)	Délégué(s) suppléant(s)
S.I.E.G.	1 - Michel NORE	/
Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Haute-Morge	1 - Alexandre SEGUIN	1 - Christophe LE FLOCH
A.S.A. Puy-Saint-Jean	1 - Alexandre SEGUIN	1 - Christophe LE FLOCH
SICOM pour la construction et la gestion du collège d'Aigueperse	1 - Joëlle PROLHAC-BARDIN	1 - Marina SCACHE

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 14/03/2016

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable	1 - Christophe LE FLOCH 2 - Adeline CORSI	1 - Michel NORE
SIAD	1 - Sylvie ANDANSON	1 - Pierre LYAN 2 - Joëlle PROLHAC-BARDIN
EPF-smaf	1 - Vincent BOUCHET	1 - Hervé BRUN
Association les Haies du Puy-de-Dôme	1 - Clément CORSI	/
C.N.A.S.	1 - Pierre LYAN	
Correspondants		
Organisme	Correspondant	
Correspondant défense	Marina SCACHE	
Correspondant INSEE	Marina SCACHE	
Représentants au sein de la C.C.N.L.		
S.B.A.	Hervé BRUN	
Commission Intercommunale d'Accessibilité	Adeline CORSI	
Commission d'évaluation des charges transférées	Vincent BOUCHET	
Autre représentant		
Organisme	Représentant	
Commission d'Attribution des Logements Auvergne Habitat	Michel NORE	
Assemblée Générale Spéciale de la SEMERAP	Michel NORE	
Comité de Contrôle Analogue	Michel NORE	

III – POINT D'AVANCEE DES DOSSIERS ET DES COMMISSIONS :

- FUTURE MAIRIE – dossier suivi par Michel NORE : actuellement sur le chantier entreprise DE LA ROSA (Lot 10/serrurerie) et fin de semaine retour du maçon.
Prochains travaux : démontage du plancher et partie agrandissement.
Les réunions de chantier ont lieu tous les jeudis matins à partir de 9 heures 15.
 - > **A demander à l'entreprise De la Rosa** : un devis pour une rampe place de l'église (escaliers face au bar de la Mairie) et le remplacement des portes de la salle des fêtes.

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 14/03/2016

- **ECLAIRAGE DE L'ÉGLISE** – dossier suivi par Michel NORE : le 3 mars au soir, en présence de plusieurs élus, le SIEG et Eiffage Energie ont effectué des essais d'éclairage de l'église. La volonté de la municipalité est de trouver un éclairage plus économique et plus esthétique (différentes chaleurs de lumière, positionnement des faisceaux lumineux...).
Un projet chiffré sera transmis prochainement par le SIEG.
- **ASSAINISSEMENT** – dossier suivi par Christophe LE FLOCH : l'enquête relative au zonage d'assainissement est prévue du 31 mars au 2 mai 2016.
- **CIMETIERE - TRAVAUX REPRISE DE CONCESSIONS** : Dans le cadre de la reprise des concessions au cimetière, par délibération en date du 23 juin 2014, le conseil municipal a autorisé le maire à reprendre 20 concessions dont l'état d'abandon a été confirmé.
Par arrêté du 23 décembre 2015, 4 concessions ont été reprises, les 16 autres devant suivre au cours de l'année 2016.
Concernant les travaux consécutifs à ces reprises, un devis a été demandé aux deux entreprises de Pompes Funèbres d'Aigueperse.

Au vu des prestations et des tarifs proposés et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** le devis des pompes funèbres DUCRON d'un montant de : 6 424.20 € TTC pour la reprise de 20 concessions.
- **DIT** que la somme correspondante est inscrite au budget 2016.

- **AMENAGEMENT DES VILLAGES** – dossiers suivis par Marina SCACHE :
 - Place de la marmite : devis en cours
 - Etude de la traverse : rendez-vous le 7 avril avec les services du Conseil Départemental
 - Commission fleurissement du 10 mars : jardinières dans les villages, fleurissement rue Croix-Blanche (+ gazon), square, lavoir de Chassenet, rond-point Chatraveix, pieds de la Caud, place de Chassenet (entre les arbres).
 - Ralentisseurs et abribus – demande de subvention « amende de police » : Marina SCACHE présente au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention au titre des amendes de police 2016. Plusieurs aménagements ont été prévus avec les services du Conseil Départemental :
 - La mise en place d'un abris-bus à Chassenet
 - La réduction de la chaussée par marquage au sol rue du Pré du Moulin
 - La pose de ralentisseur et coussin berlinois rue de Malbourget et rue Pré du Moulin.

Le montant de ces aménagements est estimé à : **14 000 € HT.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)

Séance du 14/03/2016

➤ **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au taux de 50% au titre de la répartition des amendes de police 2016.

• **AMENAGEMENT HORS BOURG** - dossier suivi par Christophe LE LFOCH :

- Choix des entreprises pour les travaux de voirie : Marina SCACHE et Christophe LE FLOCH présentent au Conseil Municipal les devis des différents travaux de voirie programmés pour 2016 dans le cadre de l'aménagement des villages et l'aménagement hors bourgs. : chemin des Ronzières, rue des Vergers, rue des Pruniers, rue des Jonquilles, rue du Champ de l'Oie et chemin de l'étang des Aurancheix.

Parmi ces aménagements, certains bénéficieront du FIC, d'autres compléteront le dossier de demande d'aide auprès du Département suite à l'orage du 21 septembre 2014 classé en catastrophe naturelle.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise COLAS pour le chemin des Ronzières, le chemin des Vergers, la rue des Pruniers et la rue des Jonquilles et le devis de l'entreprise L.T.P. pour la rue du Champ de l'Oie et le chemin de l'Etang des Aurancheix.

- Une Commission des Chemins est fixée le 7 avril à 19 heures.
- Plantation haie : une journée est prévue en fin de semaine avec plusieurs la participation de plusieurs chasseurs. Les services techniques seront chargés de l'arrosage.

• **POLE ENFANCE** - dossiers suivis par Vincent BOUCHET :

- Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'école publique de Thuret :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état des dépenses réelles de fonctionnement des différents services du pôle enfance pour l'année 2015 qui établit les coûts par enfant suivants :

- Scolarité en classe maternelles : 954.89 €
- Scolarité en GS/classes élémentaires : 278.51 €
- Scolarité tout âge confondu : 485.31 €
- Coût annuel des T.A.P. : 82.36 €
- Coût de la séance de piscine : 3.52 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et son annexe qui fixe la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'école publique de Thuret pour l'année scolaire 2015/2016 et à établir le titre de recettes correspondant.

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 14/03/2016

- Conseil d'Ecole : le 18 mars à 18 heures. La demande d'aménagement de la cour sera une des questions abordées. Quelques avis sont donnés :
 - Plutôt des fleurs ou plantes dans les bacs (atelier TAP ?), les transformer en bancs serait plus dangereux.
 - Le stabilisé au pied des arbres ne tiendra pas
 - Réaliser des marquages au sol pour limiter l'espace est illusoire
 - Rôle de l'équipe éducative pendant le temps de récréation des enfants
 - Demander aux enfants de faire des propositions et les impliquer pour les rendre responsables.

- Inauguration école Marcel BALNY le vendredi 20 mai 2016 : Joëlle PROLHAC-BARDIN présente au Conseil Municipal le devis de la plaque émaillée qui sera apposée sur l'école de Thuret pour son inauguration le 20 mai prochain.
Le montant du devis est de : 1 519.20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **ACCEPTE** le devis proposé.

> **A voir** : réalisation des dessins pour la plaque, intervention des enfants et liste des invités

- **FINANCES** - dossiers suivis par Vincent BOUCHET :

- F.I.C. 2016 – voirie communal et signalétique : Dans le cadre du programme d'aménagement du bourg, le Conseil Municipal poursuit son action par la voirie communale et la signalétique.
Sont prévus, dans la programmation 2016, la réfection des rues des Pruniers et du Champ de l'Oie, la mise en place d'une signalétique thématique et l'aménagement de la place de la Marmite.
Ces travaux estimés à un montant hors taxe de : **34 968.42 €** hors taxe peuvent bénéficier d'une aide du Conseil Départemental au titre d'une « subvention d'équipement – voirie communale » dans le cadre du Fond d'Intervention Communal.
Au vu des différentes pièces du dossier et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **DEMANDE** à Monsieur le Président du Conseil Départemental de bien vouloir subventionner ces travaux au titre du F.I.C.

➤ **PROPOSE** le plan de financement suivant :

●	Autofinancement (T.V.A.)	6 993.68 €
●	Part communale	27 468.42 €
●	Subvention Conseil Départemental (travaux subventionnables à 25%)	7 500.00 €

TOTAL **41 962.10 € T.T.C.**

➤ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016.

Séance du 14/03/2016

- o Approbation du compte administratif service assainissement 2015



DÉLIBÉRATION
(1) DU CONSEIL MUNICIPAL
(1) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - DU COMITÉ
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en exercice 11
 Nombre de membres présents 11
 Nombre de suffrages exprimés 11
 VOTES : Contre Pour
 Date de convocation : 10 Mars 2016

Séance du 14 Mars 2016 à 19 heures
 L'Assemblée délibère sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Philippe, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)
Résultats reportés			27 235,51		27 235,51	
Opérations de l'exercice		13 989,65		11 139,62		24 829,27
TOTAUX		13 989,65	27 235,51	11 139,62	27 235,51	24 829,27
Résultats de clôture			15 795,89		2 106,94	
Restes à réaliser			11 112,00	16 000,00	14 112,00	16 000,00
TOTAUX CUMULÉS		13 989,65	29 907,89	16 000,00	16 518,24	16 000,00
RÉSULTATS DÉFINITIFS		13 989,65	19 907,89		5 182,14	

COMPTE ADMINISTRATIF Service Assainissement

Arrêté exécutoire compte tenu
 de la réception en Sous-Préfecture
 BLOM, le 17 MARS 2016
 et de la publication en Mairie
 MARET, le 17 MARS 2016



- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
 5°

Ont signé au registre des délibérations : MM. Yves Puygousson, Le Roch, Christophe, Marché, Vincent, Marie-Cécile, Saché, Jeanine, Sébastien, Alexandre, Philippe, Raymond, Simon, Puy, Cassi, Comant, Gérard, Hervé.
 Pour expédition conforme,
 Le Président,

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 14/03/2016

- Approbation du compte de gestion du budget général 2015 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2015,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles de la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2015 par Madame le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- Approbation du compte de gestion du service assainissement 2015 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2015,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles de la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 14/03/2016

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

➤ **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2015 par Madame le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

○ Affectation du résultat 2015 – budget général

432	LYAN Pierre, Maire de THURET
Code INSEE	Commune <i>D. P. L. 2014</i>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 248 893.28 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	11
VOTES : Contre 0 Pour 11	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	86 481.57 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	162 411.71 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	248 893.28 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	88 413.65 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-426 055.00 €
Besoin de financement F	=D+E -337 641.35 €
AFFECTATION = C	=G+H 248 893.28 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	248 893.28 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Pierre LYAN, Maire, compte tenu de la transmission, le 14/03/2016 et de la publication le .



Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture
le 14/03/2016. le 17 MARS 2016
et de la publication en Mairie
le 17 MARS 2016
En Mairie.



COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)

Séance du 14/03/2016

○ Affectation du résultat 2015 – service assainissement

432	LYAN Pierre, Maire de THURET
Code INSEE	Commune - Service Assainissement <i>Délibération n° 15</i>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 13 389.65 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	11
VOTES : Contre 0 Pour	11

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	13 389.65 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	
c. Résultats antérieurs de l'exercice	0.00 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	13 389.65 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	-15 795.89 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	1 888.00 €
Besoin de financement = e. + f.	-13 907.89 €
AFFECTATION (2) = d.	13 389.65 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	13 389.65 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Pierre LYAN, Maire, compte tenu de la transmission, le 14/03/2016 et de la publication le .



le 14/03/2016.

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture
le 17 MARS 2016
et de la publication en Mairie
le 17 MARS 2016
En Mairie.



**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 14/03/2016

- Vote du budget général 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VOTE** le Budget 2016 du budget général présenté par Monsieur le Maire qui s'élève :

- en section de fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de : **722 190.71 €**
- en section d'investissement, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de : **1 065 800.00 €**

- Vote du budget du service assainissement 2016 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VOTE** le Budget 2016 du service assainissement présenté par Monsieur le Maire qui s'élève :

- en section d'exploitation, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de : **44 073 €**
- en section d'investissement, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de : **742 085 €**

- Vote des 3 taxes :

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le taux des trois taxes soit :

- taxe d'habitation : **10.08 %**
- taxe foncière sur les propriétés bâties : **16.20 %**
- taxe foncière sur les propriétés non-bâties : **75.29 %**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **MAINTIENT** le taux de chacune des trois taxes.

IV – POINT D'ETAPE DU PROJET EOLIEN :

Pas d'éléments nouveaux depuis le dernier conseil.

A noter, demande de rendez-vous d'un autre opérateur, la société NORDEX.

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 14/03/2016

- > **A venir** : rencontre avec Combrailles Durable et contact avec AMORCE.

V – GROUPEMENT D’ACHAT GAZ NATUREL :

La Commune de Thuret n’a encore pas de contrat gaz en cours (futur contrat dans la nouvelle mairie/travaux en cours) et ne peut donc pas, pour l’instant, intégrer le groupement d’achat gaz naturel proposé par le Conseil Départemental.

VI – QUESTIONS DIVERSES :

- L’amicale des pompiers de Thuret/Sardon ne souhaite pas organiser le feu d’artifice du 14 juillet 2016. La municipalité va réfléchir à une solution pour maintenir cette manifestation.
- La loi NOTre prévoit, parmi diverses mesures, la suppression de l’obligation de disposer d’un budget CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants. La clôture du budget CCAS entraînerait la dissolution du CCAS qui se substituerait à une commission sociale dans laquelle pourrait siéger des personnes non élues.
Le Conseil Municipal souhaite conserver le budget CCAS et le CCAS dans sa composition actuelle